

Honoraires TRANSACTION

**Locaux à usage d'habitation / Locaux à usage commercial/
Terrain/Vente de fonds de commerce et droit au bail**

Prix de vente	Honoraires TTC *
Inférieur à 100 000 €	Forfait 7 000 € *
De 100 001 à 179 000 €	6 % *
De 179 001 à 245 000 €	5 % *
De 245 001 à 645 000 €	4 % *
De 645 001 à 990 000 €	3 % *
Supérieur à 990 001 €	2,5 % *

TERRAIN À BATIR	6 % *
------------------------	--------------

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

Honoraires au 01 juin 2021

* Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente

Mandat de vente : Honoraires à la charge du vendeur
Mandat de vente : Honoraires à la charge de l'acquéreur
Mandat de recherche : Honoraire à la charge de l'acquéreur

Honoraires LOCATION

Locaux à usage d'habitation vides ou meublées

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DOSSIER LOCATION, REDACTION BAIL

TYPE DE LOGEMENT	PART LOCATAIRE	PART BAILLEUR
STUDIO	280 € TTC*	280 € TTC*
T1	320 € TTC*	320 € TTC*
T2	400 € TTC*	400 € TTC*
T3	520 € TTC*	520 € TTC*
T4	600 € TTC*	600 € TTC*
T5	720 € TTC*	720 € TTC*
T6 +	880 € TTC*	880 € TTC*

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

* Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente

Plafonnés par Décret à 12 € TTC / m² de surface habitable du logement en zone très tendue - Plafonnés par Décret à 10 € TTC / m² de surface habitable du logement en zone tendue - Plafonnés par Décret à 8 € TTC / m² de surface habitable du logement pour le reste du territoire - Savoir si un logement est situé en zone tendue : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX

TYPE DE LOGEMENT	PART LOCATAIRE	PART BAILLEUR
STUDIO	60 € TTC*	60 € TTC*
T1	70 € TTC*	70 € TTC*
T2	90 € TTC*	90 € TTC*
T3	110 € TTC*	110 € TTC*
T4	120 € TTC*	120 € TTC*
T5	160 € TTC*	160 € TTC*
T6 +	180 € TTC*	180 € TTC*

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse * Tranches non cumulatives

Honoraires au 01 juillet 2021

Plafonnés par Décret à 3€/m² de surface habitable du logement pour État des Lieux

HONORAIRES D'ENTREMISES ET NEGOCIATION (à la charge du bailleur) : 200 € TTC

HONORAIRES DE GESTION pour les maisons et appartements

PRESTATIONS	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait	
En % TTC de l'encaissement (TVA de 20% incluse)	7,2%	8,4 %		
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	•		
Délivrance des quittances et reçus	•	•		
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•		
Révision des loyers	•	•		
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	•	•		
Décompte lors du départ du locataire	•	•		
Gestion des provisions pour charges et régularisations	•	•		
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	•		
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	•	•		
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	•	•		
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	•	•		
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	•	•		
Gestion technique d'entretien courant (jusqu'à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire au-dessus de 150.00 € TTC, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	•	•		
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	•	•		
Remise du dossier à l'huissier ou à ARILIM pour commandement de payer, suivi jusqu'à l'expulsion du locataire	★	•		100 € TTC par dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : établissement des devis, démarches administratives, dossier de crédit, ordre(s) d'intervention, suivi et contrôle des travaux, avec ou sans Maître d'œuvre.	★	•		4 % TTC du montant des travaux TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

★ Prestation optionnelle payable à l'acte

Honoraires au 01 juillet 2021